

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES EN INDO-CHINE (1911-1924)

Le Tonkin minier
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 3 juillet 1911)

.....
D'autres reconnaissances de minerais de zinc et d'étain sont actuellement poursuivies avec succès dans la même région, qui est celle des calcaires dolomitiques, par deux sociétés de recherches dans lesquelles sont intéressées la Société des Charbonnages du Tonkin, la Compagnie de Mokta, la Banque de l'Indo-Chine et la Banque de Paris et des Pays-Bas.

CONSTITUTION
Société d'études minières en Indo-Chine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 décembre 1911)

Société au capital de 1 million de francs divisé en 1.000 actions de 1.000 fr., ayant son siège social à Paris, 15 bis, rue Laffitte. — Conseil : MM. de Billy, Ferrant [des Charbonnages du Tonkin], Getten, Heurteau, Ch E. Heurteau, de la Fontaine, Laforgue, Le Bret, Thion de la Chaume¹, G. Verstraète. — Acte déposé au greffe du tribunal de commerce de la Seine le 20 décembre 1911, et extrait publié dans les *Petites affiches* du 28 décembre 1911.

Société d'études minières en Indo-Chine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 janvier 1912)

Siège social : Paris, rue Laffitte, n° 15 bis. — Objet : faire en Extrême-Orient, et plus spécialement en Indo-Chine, tous travaux d'exploration pour la recherche de mines métalliques ou autres, de minières, de carrières et, en général, de toutes matières extraites du sol, l'obtention et l'exploitation de concessions gouvernementales ou autres pour l'extraction de ces matières, l'obtention d'options concernant ces concessions. Capital : 1.000.000 de fr., divisé en 1.000 actions de 1.000 fr. chacune, nominatives. Il sera versé 500 fr. en souscrivant et le surplus au fur et à mesure des appels décidés par une assemblée. — Conseil d'administration : MM. E. de Billy [de Mokta-el-Hadid], R. Raymond [Mines de Malfidano], A. M[axime] Getten [Ch. de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan], C. E. Heurteau [Peñarroya], E. Heurteau, G. de la Fontaine [CIC], C[harles] Laforgue [du Boleo (cuivre au Mexique, sous contrôle Mirabaud, avec Guët, les

¹ René Thion de la Chaume (1877-1940) : inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet de Joseph Caillaux au ministère des finances, il entre en 1909 à la Banque de l'Indochine comme secrétaire général et en devient président en mai 1932. Voir [encadré](#).

Rothschild...)], J. Le Bret ², R. Thion de la Chaume [Banque de l'Indochine], G[eorges] Verstraëte [Société générale (SG)].

Gustave Langrogne ³ : représentant de la Société d'études minières en Indochine (1912 à 1913).

Nouvelles sociétés. — Modifications, etc.
Société d'études minières en Indo-Chine
(*La Vie coloniale*, 1^{er} février 1912)

Capital : 1.000.000 de francs. Objet : faire en Extrême-Orient et plus spécialement en Indo-Chine tous travaux d'exploration pour la recherche de mines métalliques ou autres, de minières, de carrières et, en général, de toutes matières extraites du sol, l'obtention de concessions gouvernementales ou autres pour l'extraction de ces matières, l'obtention d'options, concernant ces concessions, l'apport ou la vente de ces options et. concessions à des sociétés ou à des particuliers, la mise en valeur des dites concessions. Siège : 13 *bis*, rue Laffitte, Paris.

² Jean Le Bret (1871-1947). Beau-frère d'Édouard de Laboulaye, de la Banque de l'Indochine. Ingénieur civil des mines, administrateur des Mines de Vicoigne, Nœux et Drocourt, commissaire aux comptes de Peñarroya, administrateur de Minemet-Indochine, administrateur délégué des Brasseries et glaciers de l'Indochine et membre du conseil d'autres affaires Denis frères...

³ Gustave Langrogne : conducteur des Ponts et chaussées, ingénieur en chef à la [Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan](#).

Georges-Léon OBERLIN, ingénieur

Né à Colmar, le 15 juillet 1883.

Fils de Jacob Émile Oberlin et de Marie Salomé Umbdenstock

Marié à Haïphong, le 11 septembre 1914, avec Gabriel Marie Hugand (Villefranche-sur-Saône, 18 mars 1890-Saint-Cyr-au-Mont-d'or, 2 novembre 1973), sœur de Robert Halgand, savonnier à Khanh-hoi au début des années 1900, et de Michelle-Paule Halgand (mariée à Henry Joseph Lanchy, receveur de l'Enregistrement en Indochine). Témoins du marié : Sire (Auguste), 43 ans, directeur de la Banque de l'Indochine à Hanoï ; Rieus (René), 32 ans, ingénieur ECP (T.P.) ; de l'épouse : Daurelle (Paul), 36 ans, négociant ; Duguet (Louis), 36 ans, inspecteur des Douanes et Régies. Dont Jacques Émile, Pierre, Claudette, Michel.

Ingénieur des Arts et Manufactures (ECP).

Ingénieur chez Perchot et Marx (travaux publics), à Paris (1906),

à la Compagnie du Boleo (mine de cuivre au Mexique)(1907).

Ingénieur de la Société d'études minières en Indo-Chine, à Hanoï (1912).

Mobilisé le 1^{er} août 1914. Passé au 59^e R.A. le 10 février 1915. Cité à l'ordre de l'armée (24 mai 1916).

Remis à la disposition de la Compagnie du Boléo à Rosalia (Mexique) comme directeur adjoint de l'exploitation (30 nov. 1917)

Ingénieur (1923), puis directeur adjoint de l'exploitation (1925) aux Mines domaniales de potasse d'Alsace.-

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 5 août 1929).

Décédé à La Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise), 38, av. du Bel-Ébat, le 29 janvier 1951.

MOKTA-EL-HADID

(*Le Capitaliste*, 9 janvier 1913)

Mokta-el-Hadid a pris un certain intérêt dans des sociétés d'études poursuivant des recherches minières en Indo-Chine et dans le Haut-Guir, près de la frontière sud-algéro-marocaine.

Malfidano

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 juin 1913)

On a pris une participation dans le Syndicat de recherches minières en Indo-Chine.

Société d'études minières en Indo-Chine

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 août 1922)

L'assemblée extraordinaire de cette société anonyme, au capital de 1 million, qui à son siège à Paris, 15 *bis*, rue Laffitte, a prononcé la dissolution de la société et décidé que la liquidation serait faite par le conseil d'administration.

Journée industrielle, 7 juillet.

Société d'études minières en Indo-Chine
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 février 1924)

Une assemblée extraordinaire est convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1° rapport du conseil d'administration liquidateur ; 2° approbation des comptes, vote d'une répartition de 25 fr. par action à effectuer pour solde de tous comptes et mandat spécial à conférer pour la répartition susvisée ; 3° *quitus* à donner aux administrateurs ; 4° dissolution de la société.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 25 mai 1924)

On annonce la dissolution de la Société d'études minières en Indochine.
